AMÉNAGEMENT BIOSÉCURITAIRE

Quai de chargement

LE QUAI DE CHARGEMENT ET SON UTILITÉ

Il est fréquent que les éleveurs doivent vendre des animaux de leur élevage (vente de sujets reproducteurs, encan, abattoir) et également en acheter (béliers ou agnelles de remplacement). Il faut donc prévoir une structure facilitant le déchargement et le chargement de façon sécuritaire et qui respecte le bien-être animal. Le quai doit être à l'extérieur du bâtiment de façon à ce que le transporteur n'entre pas dans la bergerie et est idéalement précédé d'une aire de rassemblement où les animaux pourront être placés en attente de leur transport ou en attente de leur déplacement vers la quarantaine.

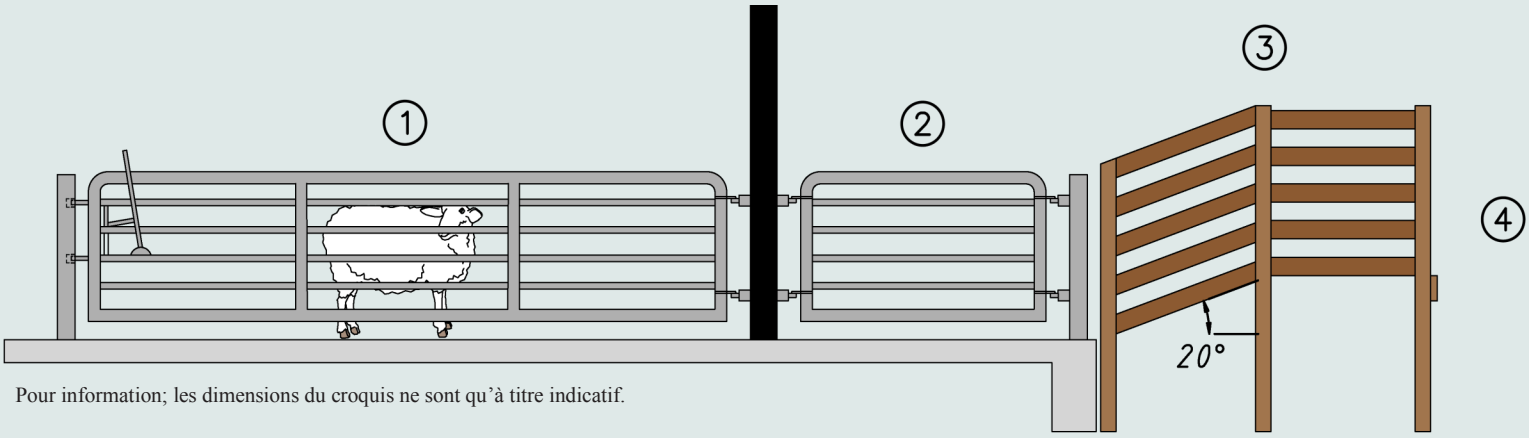

Pour information; les dimensions du croquis ne sont qu'à titre indicatif.

LÉGENDE

1. Aire de rassemblement
2. Quai de chargement
3. Rampe (pente idéalement entre 20^0 et 25^0)
4. Aire d'arrivée du transporteur

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER...

Les rampes devraient s'adapter à différents modèles de véhicules, par exemple, en étant réglables ou en étant pourvues de quais de hauteurs différentes. Les rampes et glissières devraient être construites solidement et être exemptes de saillies pointues.

Les quais surélevés devraient avoir une largeur d'au moins 1,5 m (5 pi) et la pente de la rampe devrait idéalement être de 20^0 à 25^0 (jamais supérieure à 35°).

Source: Bergerie Rouez

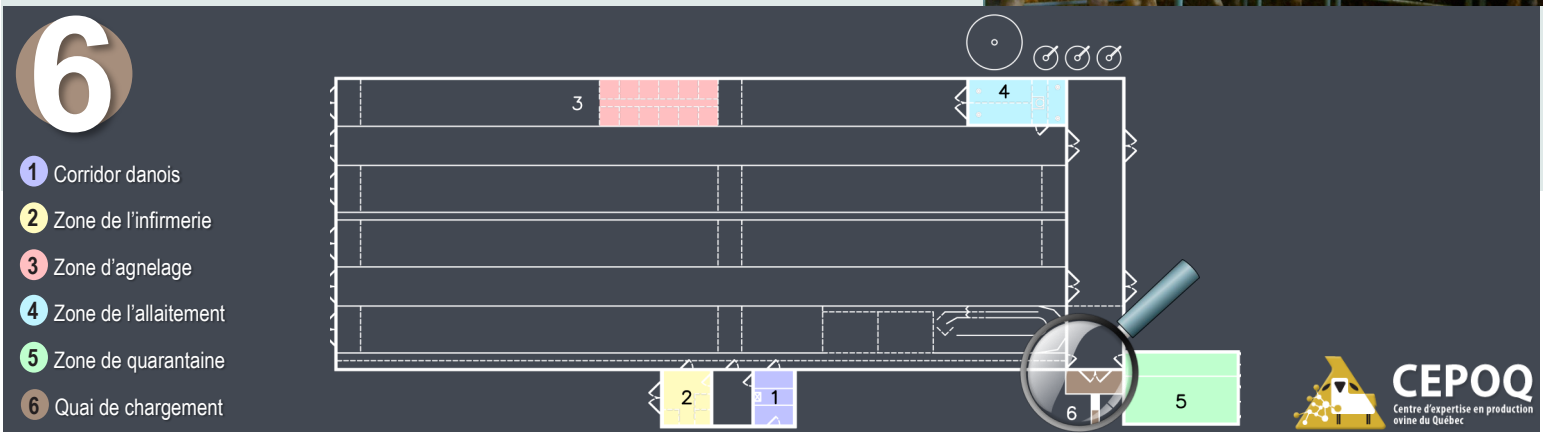

CEPOQ
Centre d'expertise en production ovine du Québec

AMÉNAGEMENT BIOSÉCURITAIRE

Quai de chargement

EXIGENCES BIOSÉCURITAIRES DU QUAI DE CHARGEMENT

- Le quai d'embarquement devrait être assez près du chemin d'accès à la bergerie de façon à éviter que le camion et la remorque circulent autour des bâtiments;
- S'assurer d'avoir un endroit à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment d'élevage qui est approprié et qui permet le chargement et le déchargement des moutons sans occasionner de risques de blessures;
- S'assurer que tous les animaux destinés à être transportés soient aptes au transport;
- Tous les couloirs et rampes d'accès devraient être bien éclairés. La nuit, le fait d'éclairer l'intérieur du camion facilite le chargement, mais les jours très ensoleillés, il peut être utile d'assombrir le quai de chargement;
- Il ne devrait pas y avoir d'espace entre la rampe, ses parois et le véhicule de transport;
- La surface de chargement et de déchargement devrait se trouver au même niveau que le plancher du véhicule; si la surface de chargement et celle du véhicule ne sont pas au même niveau, il ne faudrait pas exiger des ovins qu'ils négocient une marche de hauteur supérieure à 38 cm (15");
- Prévoir des barrières anti-recul pour empêcher les animaux de rebrousser chemin;
- Les structures et le parc de rassemblement devraient pouvoir se laver et se désinfecter facilement.

AUTRES POINTS IMPORTANTS

- Prévoir un accès facile, du parc de rassemblement vers la quarantaine, pour ne pas que les nouveaux animaux transitent dans les aires d'élevage;
- Respecter les règles de bonnes pratiques de bien-être animal lors de l'embarquement et du déchargement des animaux;
- En hiver, s'assurer que la rampe de chargement soit déglacée;
- S'assurer que la densité animale est respectée dans l'aire de rassemblement.

Puisque le transport constitue un risque non négligeable de contamination d'une entreprise, le quai de chargement permet d'éviter que les transporteurs ne pénètrent à l'intérieur des structures d'élevage, formant ainsi une barrière sanitaire.

Source: Coopérateur

AMÉNAGEMENT D'UN QUAI DE CHARGEMENT / MATÉRIEL REQUIS

VOICI LE MATÉRIEL REQUIS AFIN DE METTRE EN PLACE UN QUAI DE CHARGEMENT ET UNE AIRE DE RASSEMBLEMENT:

- Rampes de chargement réglables (pente maximale à 35°);
- Quai de chargement avec hauteur ajustable et largeur d'au moins 1,5 m (5 pi).;
- Aire de rassemblement: superficie déterminée selon le nombre d'animaux qui y transit;
- Abreuvoirs à eau et mangeoires selon le nombre d'animaux prévus et le temps prévu d'attente;

RÉFÉRENCES :

* *Aménagements de biosécurité en production ovine - Croquis d'un quai et d'une rampe de chargement*. Lizotte P.-L. et R. Potvin, 2017.
* *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme*. Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada, 2001.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Canada

Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

CEPOQ Centre d'expertise en production ovine du Québec